

1832. Kallecan

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

96° 1832

Dossier concernant un tableau  
de M<sup>me</sup> Beernaert, acquis  
pour le Muséum de l'Etat.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	I. G. ANALYSE.

de M<sup>me</sup> Beernaert.

Brussel, den 16 juin 1927.

1832

Eerwaarde Heer,

Met veel belangstelling heb ik uw brief van II  
11. gelezen, waarin U mij verzoekt opnieuw een plaats te  
verleenen in het modern museum aan het werk van Juffrouw  
Euphrasyne Beernaert, een <sup>Z</sup>icht op Schilde. U zegt dat  
dit werk in de reserve geplaatst is. Dit is niet geheel  
juist. Het werk is met heel veel andere uit de te enge  
zalen verdwenen, ten tijde van de hervorming van het mu-  
seum. Het is niet, zoofals een bewaker U verkeerdelyk  
meededeelde, in de reserve. Het hangt niet verre van U :  
in het museum te Oostende zelf, sedert 1924.

Met de meeste achtung verblijf ik, Eerwaarde  
Heer

Uw dw dr

De Hoofdconservator,

LvP

Eerwaarde Heer Ernest de Spot

Priester

Diocesaan Obziener voor het Lager Onderwijs

Nieuwpoortsche Steenweg, 49,

Oostende.

Oostende, Nieuwpoortsesteenweg 49  
Beernaert 11 juni 1927.

Aan den Heer Van Rysselde  
Hoofdconservator der Koninklijke Musea  
Brussel.

Geachte Heer,

Bij een bezoek aan 't museum  
van hedendaagsche Kunst te Brussel  
is 't me opgevallen dat het schilderij  
van Jupr. Euphrosyne Beernaert -  
een zicht op Schilde, meer ik - onder  
de uitgestelde werken niet meer  
voorkomt, zoodat de schilderes door  
geen enkel harer werken in 't museum  
meer vertegenwoordigt is.

Tot ik een bewaker eenige uitleg  
dienstaagsaande weg, antwoordde hij  
mij dat het stuk bij de "reserve"

Hoofd or Meester  
9 October 1929

3/  
Zult inzien derer aanvrang en  
heb het vast betrouwen dat U zult  
geheven ze uit te willygen.  
Ik bid U intijdsch de verzekering  
te aenvaarden mijner lijs ondern  
hoogachtning.

Ernest de Groot  
priester  
diocesaan opzienier nu & lager  
Nieuwpoortse <sup>onderwijs</sup> konf. hofd. geh. Brugge  
Oostende. <sup>straatweg 44</sup>

was gevuld.  
Naar ik bledvervant ben met de  
schilderes - viderdaad, de vader van  
Euphrosyne was de broeder van mijns  
oer grootvaders - veroorloof ik mij  
in naam der Familie bij uw  
welwillendheid aan te dringen opdat  
het schilderij van moigen een plaats  
terugkrijgen in het museum voor hede-  
daagsche kunst waar het voorheen  
was uitgesteld.

Bekaba de innerlijke verdienste en  
het persoonlijk karakter van 't werk  
van Euphr. Beernaert, meer ik nog  
te mogen inspezen de bijzondere  
handen die haer eigen broeder, vijf  
staatsminister August Beernaert  
van de Koninklijke musea verbindet.

Ik hoeft er hoop, Geachte  
Heer conservator, dat U heel billijk

- 1878 achaf l'atelier de bois en Zelande
- 1901 à Bellerive veut remplacer  
un de ses tableaux du musée  
de Bruxelles par l'œuvre du  
peintre de Schilde et donner  
le tableau retiré à un  
musée de province -
- 20 avril 1901 commissaires  
approuvés
- le sept 1901 les commissaires  
auraient voulu garder le

L

Bruxelles, le

5 Sept. 1901

## PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

~~MUSÉE WIERTZ~~

N° 1832

ANNEXE

Objet :

Exercice .....	
Chapitre .....	
Crédit. . . . .	
Allocation . . . . .	
Disponible . . . . .	

A Monsieur le Ministre d'Etat  
Vice Président de la C<sup>on</sup>D<sup>e</sup>

(S)

Pr<sup>es</sup> le 5 Septembre 1901  
 Monsieur Félix, Président  
 de notre Collège, nous a fait  
 connaître qu'à la fin  
 d'un voeu qu'il nous  
 avait exprimé, nous conser-  
 vions volontiers à ce que la  
 C<sup>on</sup>D<sup>e</sup> Si celle-ci en  
 manifestait le désir, restât  
 en possession du tableau  
 de M<sup>me</sup> E. Deewaut  
 "L'île de lais en Zélande"  
 auquel il fut un moment  
 question de substituer, grâce  
 à notre liberalité une œuvre  
 plus importante de l'artiste  
 intitulée "L'entrée du couvent  
 de Kilde".

L'assemblée fut  
 unanimement d'accord que ces  
 deux ouvrages tout en  
 présentant des qualités

de styles et des  
préoccupations d'art  
différentes offrant pour  
les collections du musée  
un rapprochement.

Dans cette pensée  
nous vous prions, Monsieur,  
le Vice Président, de vouloir  
bien, augmentant de ce  
chef vos titres à notre  
gratitude, abandonner  
au Musée de Bruxelles  
les deux tableaux en  
question.

Et, si comme nous  
n'en pourrons souhaiter, vous  
accueillez favorablement  
cette proposition, nous vous  
tournons gré d'en avertir  
M<sup>r</sup> le Ministre, des Beaux-  
Arts aux fins d'obtenir  
de ce haut fonctionnaire  
les autorisations nécessaires.

Je vous prie — —

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N°

30236

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

27 août 1901.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 20 de ce mois, n° 1832, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisés à placer, dans les galeries des musées, le médaillon en bronze de mademoiselle Beernaert, offert en don par votre éminent vice-président.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

20 April 1901

1852 -

A. Henri L. Minervois  
B. H. G.

Après avoir pris connaissance  
du vols. dépêché du 14  
Avril (cf. vol. B. H. G.  
30236) / Etat. e

L'abstention

~~H.H.~~ demandé par  
M. unger Beernest  
sur tableau de la suite  
"Salle des Cuviers  
du Jardin des Plantes" à Paris et  
par M. Monin artiste peintre  
dans son exposition de  
Muséum sur la bête de  
"L'Isle au Bois en Seine"  
N° II du Catalogue /

Le Comité a décidé  
de le conformer au désir  
exprimé par Mme Simeonoff  
favorablement la proposition  
du comte Knobell Vice-Président  
& de me faire cette obéissance

La ~~proposition~~ dont il  
s'agit aux Conditions  
fixées par la Sapeck  
principale —

Il est à l'ordre du  
comité d'envoyer à Mme Simeonoff  
pour leur faire que leur  
avoir été accepté &  
placé dans les galeries  
des Sculptures en  
Marbre ou bronze et  
Matériaux Peinture  
par D. Signe, & que

Journal Poëmatique, Crédit  
sous le Musée, etc.  
Mme Simeonoff, a bien  
Vule offrir au Musée  
and Musée

Levillier & C<sup>°</sup>  
P. C. D.  
L. Pr. Sud

Levillier

Nomina le Minister

Après avoir pris connaissance de Note Directrice le  
14 avec relative à la Substitution, ~~propos~~ demandée par  
M. Bernaud, l'un tableau de la liste (l'entrée de  
Couvent D. Scholde) à celui de la même artiste figurant  
dans le catalogue Du Musé Moderne sous le titre de .... ,  
la Commission Directrice a décidé le 1er juillet conformément aux  
dires exprimés par M. le Secrétaire d'accueillir favorablement la proposition  
de son honorable <sup>président</sup> ~~président~~, et de ne pas mettre obstacle à  
la proposition pour il s'agit, aux conditions fixées dans cette  
Note Directrice.

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION  
DES  
Beaux-Arts.

N° 30236

Bruxelles, le 14 Août

1891.



N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

## SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le texte de la lettre que je viens de recevoir de votre éminent Vice-président, M. Beernaert.

Monsieur le Ministre,

En souvenir de ma soeur, Mlle E. Beernaert, j'ai fait don de quelques œuvres de son pinceau aux Musées d'Ostende et de Namur et je me propose de faire d'autres envois du même genre. Dans le même sens, je voudrais remplacer l'un de ses tableaux du Musée de Bruxelles, qui me paraît d'un mérite secondaire, par une de ses meilleures œuvres "l'Entré du Couvent de Schildé" et donner le tableau retiré à un musée de province.

*le plus tôt*

Il me faut pour cela votre autorisation et je sais que certains précédents n'y sont pas favorables; mais comme les deux tableaux demanderaient propriété publique, il ne s'agit pas d'un échange et la Comédie me paraît mériter votre approbation.

Pouilly agrée sa

Voici la réponse que j'ai cru devoir faire :

Je vous adresse au nom du Gouvernement l'expression nouvelle de ma gratitude, pour votre générosité envers les Musées du pays. Je m'empresse de porter à votre Connaissance

La Convention directrice des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture,

que

Bruxelles

" que rien, à mon sens, ne doit faire obstacle à la Combi-  
" naison dont l'effet serait, selon votre généreux désir,  
" de remplacer, au Musée de Bruxelles, l'un des tableaux de  
" Mme Beernaert par l'une de ses œuvres les plus appréciées,  
" L'Entrée du Couvent de Schildk. Le tableau qui sortirait  
" ainsi des galeries du Musée, moyennant l'assentiment de  
" la Communipaz directrice, demeurerait la propriété de l'Etat,  
" qui en effectuerait le dépôt, perpétuellement revocable, dans  
" celui de toutes les provinces qu'il vous plairait de désigner.

" Je prie la Communipaz de vouloir bien délibérer sur  
" cet objet et j'aurai soin de vous Communiquer sa réponse."

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien délibérer  
sur cet objet et me faire connaître si rien ne s'oppose, de  
votre part, à la réalisation des intentions du donateur.

Agnez, messieurs, l'assurance de ma  
considération très distinguée.

Le Brinck,

J. Maanderhuis



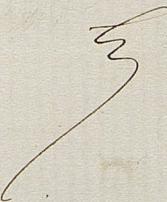
Bruxelles, 14 Janvier 1879

à Mr le Ministre des  
Travaux Publics

Comme suite à votre  
lettre du 6 de ce mois, (No<sup>o</sup>  
der Beaux-Arts, N° 17650  
18652),  
j'ai l'honneur de vous  
adresser deux certificats  
de M<sup>e</sup> E. Bernaert & M<sup>m</sup>  
Mari Collart, indiquant  
l'œuvre : une boîte des Bois  
de Flandre et Verger en Flandre  
fond partie des Collections  
du Musée de l'Etat.

A gr.

Le Conservateur.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 6 Janvier 1879

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

No. 17690  
18652



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Le montant du prix d'acquisition  
des tableaux de M<sup>es</sup> Beernaert et Collard représen-  
tant respectivement, une lisière des bois de Zélande,  
et "un verger en Flandre". Devant être imputé sur  
le crédit provisoire alloué au Département de  
l'Intérieur, par la loi du 26<sup>e</sup> dernier à valoir sur  
le budget de 1879 (j'ai l'honneur) de vous prier  
de vouloir bien adresser les certificats datés de ce  
jour et constatant que ces œuvres font partie des  
collections du Musée moderne de peinture de l'Etat.

Pour le Ministre,  
Le Secrétaire Général,  
Telle poing

A Monsieur le Conservateur  
des Musées royaux de peinture, etc.,



Bruxelles, 24 Nov. 1878

a Mr le Ministre d'Int.

Satisfaisant aux désirs  
exprimé par votre dépêche  
du 22 de ce mois, j'ai  
l'honneur de vous adresser  
un exemplaire exacto  
que le tableau de M.  
Bernaut (Lisière de bois,  
en Zélande), acquis par  
l'Etat, fait partie des  
collections du musée moderne  
de Peinture.

Cyr.

Le Conservateur.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 18266

Bruxelles, le 22 Novembre 1878.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 1832

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Mon Département ayant acquis  
pour les collections du Musée moderne  
de peinture, le Tableau de M<sup>e</sup> elle  
Bernaert intitulé "Lisière de bois  
en Zélande", qui a figuré à l'exposition  
universelle de Paris, j'ai l'honneur  
de vous prier de vouloir bien, afin de  
me mettre à même de provoquer la  
liquidation du prix d'achat de ce  
Tableau, m'adresser un certificat  
constatant que les musées en ont  
puis possession.

Des instructions seront données à  
la Commission de l'Exposition universelle  
afin que l'œuvre vous soit envoyée  
au plus tôt que possible.

P<sup>r</sup> le Ministre :  
Le Secrétaire Général,  
Jullien

A Monsieur le Conservateur des Musées Royaux  
de peinture et de sculpture.